

LE SUFFRAGE UNIVERSEL  
ET LE PROBLÈME  
DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE  
Paul Brousse

Le Flibustier

© Le Flibustier, 2010  
52, rue du commandant Mages 13001 Marseille  
<http://editionsleflibustier.free.fr>  
Illustration de couverture : Enef  
Relecture : Florence Lê

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| Note de l'éditeur  | 7  |
| Prolégomènes   | 13 |
| Génération historique du suffrage universel                              | 17 |
| Le suffrage-principe   | 23 |
| Le problème de la souveraineté du peuple                                 | 31 |
| Le suffrage-instrument   | 45 |
| Le suffrage universel dans l'Association internationale des travailleurs | 75 |



## Note de l'éditeur

Né à Montpellier en janvier 1844, le jeune Paul Brousse suit les traces de son père, professeur à l'école de médecine de Montpellier, en entreprenant des études de médecine. Très vite cependant son engagement politique l'en détourne. Proche des républicains radicaux (extrême gauche parlementaire) sous le Second Empire, il se soulève avec la Commune de Paris en 1871. Mais la Commune est noyée dans le sang par le gouvernement versaillais et la répression contre les socialistes tourne à plein régime. Membre de l'Association internationale des travailleurs, Paul Brousse décide de quitter la France en 1872 et part se réfugier en Espagne. Il y poursuit son activité révolutionnaire et fonde à Barcelone un Comité de propagande révolutionnaire socialiste de la France méridionale. De tendance anarchiste au sein de l'Internationale, il part en 1873 pour la Suisse où il rejoint la célèbre Fédération jurassienne, foyer du mouvement anti-autoritaire au sein de l'Association. Il s'y implique de manière très active, collaborant au Bulletin de la Fédération, participant aux congrès et œuvrant à la propagande à travers meetings et écrits. C'est à cette époque qu'il rédige notamment la chanson *Le*

*Drapeau rouge*, à l'occasion de la manifestation du 18 mars 1877, à Berne, en souvenir de la Commune de Paris — manifestation qui lui vaudra quelques semaines de prison.

Cherchant à réorganiser une Fédération française de l'Internationale, Paul Brousse fonde en juin 1877 le journal *L'Avant-garde*, sous-titré « Organe de la Fédération française de l'Association internationale des travailleurs » puis « Organe collectiviste et anarchiste ». Quelques mois plus tard cependant, à la fin de 1878, le journal est interdit suite à un article de Paul Brousse faisant l'apologie du régicide. L'auteur est arrêté, condamné à deux mois de prison et à dix ans de bannissement de la Suisse. Il se rend alors à Bruxelles puis à Londres, où il collabore avec Pierre Kropotkine au lancement du journal *Le Révolté*, en 1879.

Mais ses positions politiques évoluent et Paul Brousse, qui n'hésitait pas à défendre la propagande par le fait, s'éloigne de l'anarchisme au profit du socialisme. Rentré en France en 1880, il achève ses études de médecine et rejoint la Fédération des travailleurs socialistes de France, parti marxiste où, rapidement, il s'oppose à Jules Guesde. Le parti se déchire en 1882 : les guesdistes s'en vont et fondent le Parti ouvrier tandis que Paul Brousse et ses partisans conservent la Fédération des travailleurs socialistes de France où ils développent un nouveau courant : le possibilisme. Rejetant l'idée d'une révolution qui ne pourrait être que totale, Paul Brousse considère que le socialisme peut être instauré par des réformes ponctuelles et

successives, notamment au niveau municipal. Il assumera en ce sens plusieurs mandats d'élu local comme conseiller municipal de Paris, puis président de l'assemblée municipale. Il sera aussi élu député parisien en 1906.

Non réélu en 1910, il dirige quelques mois l'asile d'aliénés de Ville-Evrard, et meurt en avril 1912.

Paru en 1874, *Le Suffrage universel et le problème de la souveraineté du peuple* opère une critique radicale de la démocratie représentative. L'auteur s'attaque en effet à la base même de ce qui est aujourd'hui encore notre système politique, en contestant que le droit de suffrage, soit-il universel, suffise à instituer une quelconque *souveraineté populaire*. Certes, nous dit-il, on accorde au peuple le droit de voter ; et les votes individuels forment des majorités qui désignent des représentants pour nous gouverner. Mais qui est réellement *représenté* ici ? Non pas le peuple, mais la majorité seulement. La désignation électorale du pouvoir politique ne constitue en rien l'expression authentique de la volonté populaire ; elle n'est qu'un moyen de dégager une majorité qui s'impose alors à l'ensemble des citoyens. La souveraineté populaire ne saurait en ce sens se réduire au droit de vote et à la représentation politique ; or c'est précisément sur cette assimilation que se fonde la légitimité parlementaire et gouvernementale de nos démocraties.

Historiquement, cette identification du droit de vote à la souveraineté ne fut pas qu'une erreur. Si les pères du suffrage universel crurent sincèrement que

le peuple y trouverait sa souveraineté politique, la bourgeoisie fraîchement dominante réalisa vite l'utilité, pour elle, d'accorder le droit de suffrage. Car le droit divin étant tombé avec la Révolution, il lui fallait un principe pour fonder son pouvoir. Et si le système électoral l'obligeait certes à composer avec le peuple, il avait le grand avantage de légitimer son autorité. Elle s'en accommoda donc, et d'autant mieux qu'elle comprit qu'avec le suffrage universel, elle disposait d'un excellent instrument à sondages. Il enregistre les changements d'opinion, prévient les dangers, et évite ainsi les révolutions. C'est pourquoi Paul Brousse récuse l'idée de toute contestation parlementaire et condamne a priori tout effort de s'établir en parti « d'opposition ».

Car au sein du système électoral, l'opposition, même sincère, constitue *organiquement* un appui pour l'oligarchie gouvernante : elle forme une soupape de sécurité où le mécontentement populaire peut s'exprimer sans nuire à la pérennité des choses. L'opposition nourrit donc elle aussi le pouvoir en place en canalisant la contestation. Et en supposant même qu'elle parvienne un jour à s'emparer de l'appareil étatique, qu'en ferait-elle ? Si elle s'attache à le conserver, il est peu de chances qu'une véritable révolution sociale en sorte, et si elle entreprend de le détruire, pourquoi chercher d'abord à le conquérir ? D'autres moyens existent pour cela, plus efficaces.

On le voit, après un siècle et demi, bientôt, que nous vivons sous le régime de la démocratie représentative, l'analyse que nous offre ici Paul Brousse n'a rien perdu



de sa pertinence, au contraire. Les politiques menées depuis des décennies profitent-elles réellement aux classes populaires ? Expriment-elles vraiment leur volonté ? Combien d'ouvriers, d'employés, de chômeurs siègent à l'Assemblée, et combien d'avocats, de dirigeants d'entreprises, de hauts fonctionnaires ? Où est la *représentation* ?

S'il serait malhonnête de nier que le suffrage universel fut une avancée pour le peuple (ne serait-ce qu'en lui faisant toucher la *possibilité* de sa souveraineté politique), on ne peut ignorer ses limites, aujourd'hui flagrantes. Les classes dirigeantes ont parfaitement su s'accommoder du système représentatif, qui n'a plus aujourd'hui de démocratique que le nom. Elles communiquent, organisent à grand bruit des référendums citoyens qu'elles contournent quand les résultats ne lui conviennent pas, en appellent au « bon sens des Français » pour leur faire comprendre qu'il faut laisser faire les « experts »... et agissent toujours dans leur propre intérêt. Il est donc temps, si l'on veut vraiment parler de *souveraineté populaire*, de ne plus se laisser berner et de construire une démocratie authentique où les volontés s'expriment et, surtout, *agissent* librement, où le citoyen n'est plus seulement un électeur mais un acteur direct de l'organisation sociale.

La présente édition a été établie d'après celle parue en 1874 à Genève. Les notes que nous avons ajoutées sont identifiées par la mention « N.D.E. ».



## Prolégomènes

Si les éléments constitutifs de l'État, éducation officielle, suffrage universel, gouvernement, magistrature, armée, police, etc., bornaient leur prétention au rôle matériel qu'ils jouent en réalité, à celui de simples rouages de la machine gouvernementale, il suffirait de ruiner l'État considéré dans son ensemble, pour qu'en bonne logique il le soit aussi dans chacune de ses parties. Le mécanisme autoritaire, condamné dans son principe, dans son objet, dans son application, qui donc parmi ses adversaires oserait défendre les différentes pièces qui le composent ? Malheureusement, le charme inconcevable qui s'attache à nos institutions gouvernementales nous avertit que les choses ne se passent pas dans la pratique avec cette simplicité. Chacun des éléments constitutifs de l'État, en effet, loin d'avouer le côté purement mécanique de son rôle, le cache à la faveur d'un principe spécial, à l'aide duquel il se fait accepter par le peuple.

L'éducation officielle, convaincue de n'avoir qu'un but, mouler dès l'enfance le cerveau humain afin de le rendre plus apte à accepter le principe de l'autorité ; le suffrage universel, convaincu de ne servir qu'à la constitution du gouvernement ; la magistrature,

convaincue d'être un instrument de combat ; l'armée, convaincue d'être l'organisation des hécatombes populaires ; toutes ces choses trouveraient-elles parmi nous un seul défenseur ? Nous ne le pensons pas. Pourrait-il être utile de les attaquer ? Nous ne le croyons pas non plus ; et, en ce qui nous concerne, nous garderions le silence. Dans une brochure publiée à l'occasion des projets fusionnistes<sup>1</sup> que l'on nourrissait à l'Assemblée de Versailles<sup>2</sup>, nous avons cherché à démontrer le caractère oppressif, antirévolutionnaire de l'État ; avons-nous réussi ? Nos efforts ont-ils été stériles ? Nous l'ignorons ; mais, succès dans un cas, incapacité dans l'autre, ce sujet nous serait désormais interdit. Écoutons maintenant la voix du monopole. L'éducation, c'est le développement intégral de l'être humain ; le suffrage universel, l'expression sincère de la volonté collective ; le gouvernement, le défenseur de l'ordre ; la magistrature, la dispensatrice de la justice ; l'armée, la protection du territoire et du travail national ! Aussi, l'État ruiné dans son tout, chacune de ses parties subsiste, vit d'une vie propre, grâce au principe auquel elle s'attache. De sorte que, comme certains parasites du corps humain, l'État, ce parasite du corps social, peut parfaitement renaître de ses débris.

Il ne nous suffit donc pas de renverser en bloc l'édifice autoritaire, pour que toutes les colonnes qui le soutiennent s'écroulent avec lui dans le passé. Il faut

---

1. En 1873, après la chute du Second Empire, les deux courants monarchistes français (légitimiste et orléaniste), majoritaires à l'Assemblée, tentèrent de s'accorder pour restaurer la monarchie. Ce projet échoua. (N.D.E.)

2. *L'État à Versailles et dans l'Association internationale des travailleurs.*

le fouiller jusque dans ses fondements, n'en pas laisser pierre sur pierre ; démontrer que ses éléments n'ont rien de commun avec les principes spéciaux dont ils se parent, leur rôle mécanique dans le système étant seul une réalité.

Voilà la démonstration que nous essayons aujourd'hui pour le SUFFRAGE UNIVERSEL.

Nous commençons par lui, parce que, origine des gouvernements modernes, il est le premier dans l'ordre logique ; parce que, des attaques récentes lui font, aux yeux des travailleurs, une nouvelle virginité ; parce qu'enfin nous avons hâte de justifier le jugement porté sur lui, dans le dernier congrès de Genève, tenu le 1<sup>er</sup> septembre 1873<sup>3</sup>.

Quant au plan qui sera suivi dans ce travail, il se déduit naturellement des considérations qui précèdent. *La génération historique du suffrage universel* établie, nous démontrerons que le vote étendu à tous ne peut être l'expression de la souveraineté collective, autrement dit, qu'il n'y a pas, qu'il ne saurait y avoir de *suffrage-principe*. Si nous en restions là, notre étude serait incomplète. Un doute persisterait dans l'esprit du lecteur ; on n'apercevrait pas l'institution destinée à remplacer le suffrage et on ne se rendrait pas compte de l'importance prise par le vote dans la pratique des sociétés modernes. Pour obvier à ce double inconvénient, nous serons obligés d'aborder en premier lieu le *problème de la souveraineté du peu-*

---

3. Organisé par les anti-autoritaires, ce congrès de l'Association internationale des travailleurs résolut de restreindre l'usage du vote aux seules questions d'ordre administratif (cf. art. 6 cité note 58, p. 90). (N.D.E.)

*ple*, d'en donner une solution, de rechercher ensuite la cause de l'acceptation quasi universelle du suffrage, et cette cause, nous la trouverons dans l'emploi du *suffrage-instrument*. Nous terminerons enfin par l'étude de tous ces côtés de la question, suffrage-principe, suffrage-instrument, problème de la souveraineté du peuple, non plus dans la société moderne, mais dans une société où l'expérience est déjà plus complète. Nous voulons parler de *l'Association internationale des travailleurs*.

## Génération historique du suffrage universel

C'est comme expression sincère de la souveraineté nationale, comme principe, que le suffrage universel a fait son entrée dans le monde politique. Mais ce problème de la souveraineté collective et cette solution, le suffrage universel, qu'en a donnée le radicalisme<sup>4</sup>, ne sont pas nés simultanément dans la conscience populaire. Le problème a été posé en 1789 par l'Assemblée constituante ; la solution n'a guère été admise qu'en 1848, époque à laquelle le suffrage universel fut proclamé et mis en pratique par le Gouvernement provisoire<sup>5</sup>. 1789, 1848, voilà bien les époques du triomphe, mais ce serait une erreur de croire que la connaissance, même approfondie, de ces deux périodes révolutionnaires suffise pour se rendre compte de toutes les difficultés soulevées par ce grand problème moderne. À l'histoire du triomphe, il faut ajouter

---

4. Courant des républicains de gauche, constituant alors l'extrême gauche parlementaire. (N.D.E.)

5. Le suffrage universel fut pour la première fois constitutionnellement inscrit en France en 1793 (Constitution de l'an I), mais cette constitution ne fut jamais appliquée. Ce n'est donc en effet qu'en 1848, suite à la révolution de Février qui instaura la II<sup>e</sup> République, que le vote au suffrage universel (limité cependant aux hommes, âgés de plus de 21 ans) fut institué pour la première fois en France. (N.D.E.)

le récit de la lutte, en deux mots, parcourir tous les anneaux de la chaîne historique à laquelle se rattache le sujet qui nous occupe. La méthode d'investigation en usage dans les sciences physiques et naturelles est tout aussi indispensable dans les recherches d'ordre sociologique. Qui ne sait que l'étude d'un corps ou d'un organisme pris isolément est toujours peu fructueuse ? Le chercheur se garde bien de détacher l'objet de son observation de la série naturelle qui le renferme ; il n'ignore pas que les termes qui précèdent ou les termes qui suivent jettent toujours par leurs caractères, sur la nature de celui qu'on examine, une lumière précieuse. Il sait encore que c'est exclusivement en s'élevant à ces vues d'ensemble que l'on peut arriver à la connaissance des espèces éteintes, à la prévision de celles qui sont encore inconnues. Ici, nous ferons de même. Nous prendrons la volonté collective au moment de sa naissance, nous fouillerons son passé alors que l'on lui contestait encore le caractère souverain, son présent, époque à laquelle on le reconnaît ; cela nous permettra de prévoir l'époque prochaine où cette volonté indiscutable sera mise en possession complète de sa souveraineté.

Avant d'agiter la question de savoir si la volonté collective du peuple devait être ou non obéie, il est certain que les hommes ont dû se demander si cette volonté était une réalité ou bien une figure. Il est probable que son apparition coïncide avec celle des premiers embryons sociétaires, mais il est impossible d'établir la date certaine de sa naissance. Son origine se perd dans la nuit des temps. Nos connaissances ne



prennent à ce sujet un caractère de certitude que lorsque commence son rôle dans l'histoire.

La *première période* de cette histoire commence en France sous la monarchie de droit divin. On admettait bien alors que le peuple eût une volonté, mais on traitait cette volonté comme celle d'un enfant. On écoutait parfois les désirs du peuple ; s'il paraissait raisonnable, on voulait bien exaucer ses prières, mais si ses désirs semblaient être de purs caprices, on se réservait le droit de les repousser. Jamais on n'eût songé à soumettre à une assemblée de légistes la forme ou la politique des gouvernements. Le roi, institué par la divinité, *père* de son peuple, savait, paraît-il, mieux que personne, ce qu'il était possible de faire dans l'intérêt du pupille confié à sa garde. C'était l'époque des gouvernements prétendus paternels. — Mais à quelque titre que l'on consultât le peuple, pour écouter ses plaintes ou ne pas tenir compte de ses désirs, il n'en était pas moins nécessaire d'établir sa volonté d'une manière authentique. Pour cela il fallait un moyen. On imagina de lui faire inscrire « ses sollicitations et ses humbles remontrances » dans des « cahiers » que l'on confiait aux députés des « états ». Cette première représentation par le suffrage se ressentit des mœurs de la famille féodale ; à cette époque, les enfants n'étaient pas égaux en droit devant le père, aussi les envoyés de la famille nationale étaient-ils parqués en trois groupes, en « trois ordres », le clergé, la noblesse, le tiers état. Ces trois ordres réunis sous la présidence de la couronne constituaient sous le nom « d'états généraux » les assemblées du temps.

Celui enfin qui avait le droit d'accepter ou de repousser les vœux du peuple, le *père*, nous voulions dire le roi, restait maître absolu encore dans le domaine de l'exécution. — Il faut croire que le peuple-enfant se montrait souvent fort capricieux, car nous voyons le pouvoir se défier de sa sagesse et ne l'interroger que par intervalles. On ne songeait en effet à lui demander son avis que dans les moments de grandes calamités publiques ; au Moyen Âge, en présence de l'occupation anglaise, plus tard en face de la banqueroute et du déficit. Dans ces circonstances, il est vrai, la parole du peuple se montra souvent bien forte, bien impérative, bien fière ; il était facile de prévoir le jour où elle entendrait être obéie.

En 1789, cette prévision se réalisa. Les fautes et les désastres qui marquèrent les dernières années du règne de Louis XIV, les orgies et les turpitudes qui déshonorèrent celui de Louis XV, firent enfin comprendre au peuple que le *père* gaspillait souvent les deniers de la famille et se montrait peu ménager du sang, de l'honneur et de la liberté de ses enfants. Cette conviction une fois faite dans l'esprit de tous, le peuple résolut de gérer désormais ses affaires lui-même. Le *père* résista ; on l'enferma et on alla même plus tard jusqu'à lui couper la tête. Depuis, la volonté populaire est souveraine, la consulter devient obligatoire, lui obéir un devoir. À cet instant commence la *seconde période* de l'histoire de la souveraineté du peuple. Cette souveraineté, reconnue en théorie, va-t-elle au moins être réalisée dans la pratique ? Il eût été fou de l'espérer. Le progrès ne va pas si vite en beso-

gne, il n'avance que pas à pas. On était habitué aux états généraux, on ne sut pas sortir de la routine. La députation fut toujours considérée comme la manifestation sincère de la volonté nationale. Tout se borna à deux réformes : les ordres disparurent et l'unité se fit dans la représentation ; la représentation reçut une mission nouvelle, le mandat de constituer un pouvoir exécutif pour remplacer la royauté abattue. Le droit de suffrage devint donc non seulement le moyen de connaître la volonté collective du peuple, mais encore l'instrument destiné à constituer un organisme chargé de la faire obéir. Toutes les préoccupations des partis ont eu depuis un objectif unique, organiser la sincérité du suffrage. Les moyens qui, pour cela, furent mis en œuvre, se bornèrent d'abord à l'introduction de restrictions sans nombre dans l'exercice du vote, pour aboutir ensuite à l'établissement du suffrage universel. Ce progrès, que le radicalisme a apporté dans la matière, est-il parvenu à rendre fidèle la manifestation et l'exécution de la volonté collective ? Évidemment non ; universel ou restreint, le suffrage ne pouvait être l'expression que de la volonté d'une majorité ; majorité restreinte d'abord aux seuls favorisés de la fortune, étendue ensuite à toute la nation, mais demeurant toujours majorité quand même.

Les considérations qui précèdent semblent faire prévoir que le problème de la souveraineté collective entrera prochainement dans une *troisième période* historique. Certes, le peuple ne permettra plus que l'on discute sa volonté, il exigera toujours l'obéissance, mais de plus il exigera qu'on ne confonde plus

sa souveraineté avec celle d'une majorité quelconque. Sa volonté se fera, se manifestera par ses propres actes ; il voudra se passer de ses gênants, coûteux intermédiaires, de ces députés fournis par les « classes dirigeantes », et s'il se sert encore de commis, ce sera lorsqu'il le jugera convenable et seulement pour des choses de détail comme celles qui touchent aux besoins administratifs. Sa volonté fut un désir, il regarde comme un progrès qu'on l'ait proclamée souveraine, mais comme il ne s'aperçoit pas, d'une part, qu'elle soit identique à celle de la majorité que l'on met à sa place, de l'autre, qu'on l'écoute, il est probable qu'il voudra la manifester, la faire lui-même, de la *parole* passer à l'*ACTION*.

En résumé donc, trois périodes historiques dans le problème de la souveraineté du peuple, le passé, le présent et l'avenir. Le passé ? c'est-à-dire la période nobiliaire qui faisait peu de cas de la volonté collective. Le présent ? c'est-à-dire la période bourgeoise qui a proclamé cette volonté souveraine ; cette période commence en 1789, notre siècle la verra finir. L'avenir ? c'est-à-dire la période socialiste.

La première période, c'est la négation de la souveraineté du peuple.

La seconde, c'est l'affirmation de cette souveraineté, mais son remplacement au moyen du suffrage restreint ou étendu à tous par la souveraineté des majorités.

La troisième sera la réalisation de la souveraineté collective trouvée dans le peuple lui-même, dans le peuple scientifiquement organisé, maître de ses organes, la Commune, la Corporation.

## Le suffrage-principe

Érigé en principe, le suffrage est à l'ordre du jour. Désormais comme l'élixir du charlatan, il a réponse à tout. C'est la panacée universelle.

Toutes les questions lui sont familières. Il apparaît en tous lieux. Il a mille interprètes.

S'élève-t-il une difficulté dans le monde judiciaire, politique, économique, religieux ? vite le Droit de suffrage ! On vote à l'académie, au parquet, à la Chambre, dans les assemblées populaires, aux conciles. Ou dans l'urne, ou par gestes. On opine du bras, de la main, du bulletin, de la voix, du croupion, de la tête ; on vote même en s'abstenant.

Le suffrage ne se contente plus d'être un principe, il les chasse tous, ou du moins, il les devient lui-même. Il est le principe de la vérité, le principe de la foi, le principe du droit, le principe de la justice. Mieux que cela, il est le principe de la souveraineté du peuple. Il remplace l'antique absolu, *vox populi, vox Dei* ! Inclignons-nous, voici le Dieu moderne.

Je le veux bien. Mais, comme on a jugé les autres dieux, je demande qu'à son tour on le juge.

Nous ne prenons pas la peine de nous demander le rôle que peut jouer le suffrage comme critérium de la

foi. Que le Saint-Esprit invoqué par des prélats fasse circuler l'urne religieuse sur les bancs des conciles, que la parole qui sort de cette urne soit un dogme comme celui de l'infaillibilité, tout cela nous importe peu. Nous laissons ces sottises aux farceurs qu'elles intéressent, aux parasites dorés, aux pères Hyacinthe<sup>6</sup> du présent et du passé, espérant qu'il n'y en aura plus dans l'avenir. Mais que l'on soumette une question de science à la loi du vote, nous ne l'avons jamais compris. De quelle considération peut donc être sur le terrain scientifique la puissance du nombre ? Y verrait-on un moyen de recherche ou serait-elle une garantie, une force de consécration ? Ni l'un ni l'autre, assurément. Les sciences exactes, la sociologie comme les autres, procèdent par l'observation, l'expérience, le raisonnement, la déduction logiquement conduite ; la brutalité du nombre n'a pas place en cette méthode. Découverte, la vérité n'a que faire d'une consécration numérique. Disons mieux, la vérité, au moment de sa naissance, a toujours le plus grand nombre contre elle. Dans toute manifestation du suffrage, en effet, trois groupes se produisent, une majorité, deux minorités. Une minorité qui fut maîtresse hier et qui fuit dans le passé avec l'erreur de la veille ; une majorité toute-puissante dans le présent qui protège un mélange de faux et de vrai ; une minorité courageuse enfin, formée depuis peu, souveraine bientôt, qui proclame un

---

6. Le père Hyacinthe, Charles Loyson de son nom civil (1827-1912), était célèbre pour son éloquence et ses sermons libéraux qui l'opposèrent à l'autorité papale. Il fut excommunié en 1869 mais continua son activité. Il fondera en 1878 sa propre Église indépendante, l'Église gallicane. (N.D.E.)

nouveau principe, utopie maintenant, demain réalité lumineuse ! Et les conflits d'intérêts, prétendez-vous les trancher aussi à la majorité des voix ? Qui donc trouverez-vous qui veuille se soumettre à semblable arbitrage ?

D'ailleurs ces étranges prétentions découlent toutes d'une seule, qui est la principale et qu'il nous reste à ruiner : le suffrage, expression de la souveraineté du peuple.

Dire que le suffrage est l'expression de la souveraineté du peuple, qu'il suffit à la fois à sa manifestation et à son exécution, c'est avancer :

1° Que la volonté du peuple peut être établie d'une manière authentique ;

2° Qu'il peut exister un organisme au moyen duquel cette volonté soit toujours obéie.

À moins donc de déclarer insoluble le problème de la souveraineté du peuple, tous ceux qui déclarent en être les partisans doivent admettre ou — *que le peuple peut être consulté, qu'il peut répondre, qu'il y a moyen d'établir l'authenticité de sa parole, de constituer un organisme pour en assurer la souveraineté, —* ou bien — *que le peuple peut se passer d'exprimer ses désirs, sa volonté se manifestant et s'exécutant par ses propres actes.*

La première opinion est celle de nos radicaux. D'accord, nous l'espérons, avec tous les révolutionnaires, nous adopterons la seconde dans le paragraphe suivant.

Le peuple parle-t-il dans le sens matériel du mot ? Et s'il parle, quelle est la langue dans laquelle il s'ex-

prime ? A-t-il des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, une bouche pour parler ? Et sa voix, s'élevet-elle d'une manière continue, ou comme celle des prophètes éclate-t-elle par intermittence ? Qui donc ici sera révélateur, qui se chargera d'établir l'authenticité de la parole du peuple ? M. de Falloux<sup>7</sup> chantant aux pèlerinages, ou M. Gambetta<sup>8</sup> pérorant sur son balcon ? Dans le domaine de l'exécution il lui faut un organe ; quel sera-t-il ? Sa volonté enfin, comme toute volonté personnelle, est-elle susceptible de faillir, peut-elle n'être pas légitime ?

Vous souriez, n'est-ce pas, de cette personnification à outrance du peuple ? Eh bien, le radicalisme a réponse à toutes ces questions.

Pour lui, le peuple parle, et à côté des complications, des obscurités, des longueurs dont la langue qu'on lui prête fourmille, toute parole humaine est d'une étonnante clarté. Voyez, c'est de la profondeur de l'urne électorale que s'échappe en bulletins, syllabes monotones, le verbe populaire. Bégaïement dans la salle de vote, il s'achève pendant les intérim à la tribune de l'Assemblée. Éloquence étrange, n'est-ce pas, que cette éloquence à deux termes, celle du nombre et celle du député ? Nous avons cru, nous l'avouons, plus claire et plus puissante, la parole du peuple, quand nous écoutions les récits de ceux qui l'entendirent en 93, en 1830, en 1848 ! Mais la voilà

---

7. Le comte Frédéric Albert de Falloux (1811-1886) était un clérical royaliste. (N.D.E.)

8. Avocat de métier et bon orateur, Léon Gambetta (1838-1882) était un radical. (N.D.E.)



enfin formulée en lois cette parole souveraine. Qui va nous forcer d'obéir ? Le pouvoir exécutif, étrange assemblage de ministres, de présidents, de consuls, de directoires, de tribunaux, de police et de soldats. Au moins, avant de nous soumettre, épelons le langage du peuple, assurons-nous qu'il est authentique, ne soyons pas les jouets de prophètes imposteurs.

La manifestation de la volonté collective se produit dans ce système par l'intermédiaire de deux opérations successives, le choix populaire du représentant, l'élaboration parlementaire de l'idée. Le premier travail s'opère dans l'urne électorale où chaque citoyen apporte le bulletin sur lequel il a écrit le nom du candidat qu'il désire, le second se fait au fond de l'urne législative dans laquelle chaque député vient déposer son vote individuellement motivé. Nous voyons bien, au moment du dépouillement, sortir de ces deux urnes les opinions personnelles de tous ceux qui, dans les comices ou à la Chambre, ont pris part au vote, mais nous sommes encore en présence d'un simple pêle-mêle, d'un véritable chaos. Une chose reste à faire, déduire, remonter de cette expérimentation des tendances des éléments du corps électoral ou du corps législatif à une pensée unique, synthétique, générale, qui puisse être regardée comme celle du peuple. Le peuple, en effet, au même instant, ne peut pas désirer *oui* et *non*, vouloir *blanc* et *noir* tout ensemble ! À ces conditions seulement le suffrage universel, ayant un caractère synthétique, une faculté d'unification, pourra être regardé comme l'expression de la volonté collective.

Examinons s'il en est ainsi.

Entrons d'abord dans la salle du scrutin. Là, au premier aspect, une chose nous frappe. Ce système du suffrage prôné par nos radicaux n'est rien moins qu'universel, malgré le nom qu'il porte. On écarte des urnes les femmes et les adolescents ! Comment, on fixe à 21 ans l'âge de la capacité électorale ? Pourquoi pas à 20, à 19, à 18 ? Estime-t-on que le vote des Viala, des Barra<sup>9</sup>, de tous ces gamins de Paris dont la race a été immortalisée par Hugo dans la personnification de Gavroche, ne vaut pas celui d'un sacristain de village ? On élimine les George Sand, les Louise Michel<sup>10</sup> ! Ils ont donc résolu, et par l'affirmative, le problème de l'infériorité du sexe ? Qu'ils lisent donc l'histoire de nos mouvements révolutionnaires, et ils verront ce qu'ont fait les enfants et les femmes ; au moins autant que les hommes ; et généralement ces faibles ont beaucoup plus souffert. Quelle idée ont-ils donc du peuple pour l'ébrancher ainsi ? Mais la femme, l'enfant, produisent dans les miasmes des manufactures, pendant que le patron, qui est électeur, se repose et jouit ! Mais tous les âges, tous les sexes, toutes les forces, toutes les faiblesses, toutes les misères, toutes les vertus, tout cela est le peuple, le peuple que vous remplacez par je ne sais quelle cohue électorale, artificielle, sans liaison, sans force, sans

---

9. Joseph Agricola Viala (1780-1793) et Joseph Barra (1779-1793) sont deux enfants devenus des figures héroïques de la Révolution française. (N.D.E.)

10. L'écrivain George Sand (1804-1876) et la militante anarchiste Louise Michel (1830-1905) sont deux figures de l'engagement politique féminin. (N.D.E.)

vie ! On avouera que sur ce terrain, du moins, au lieu d'être un moyen d'unification, le suffrage dit universel est déjà un instrument d'ostracisme.

Mais laissons ce sujet, car le vote est terminé et le dépouillement s'achève. Nous avons là, sur une table, devant nos yeux, les bulletins qui portent les noms des candidats. On compte ceux qui sont identiques, on décide la question de majorité, et, ce beau travail de synthèse fini, on s'écrie : « Voilà le représentant du peuple ! » Des cris remplissent la salle, « Vive la république », « le roi » ou « l'empereur », suivant le côté qui triomphe, et la foule se dissipe, et le peuple pour sept ans peut-être, rentre dans son silence et reprend son sommeil. Mais qui donc est représenté ici, à part le parti qui triomphe ? Demandez à ceux qui s'en vont tête basse, ils vous diront s'ils se sentent un représentant dans l'élu de la journée ! Amère ironie, la majorité est d'une voix peut-être ! N'importe, le suffrage universel a prononcé. Quoi donc ? L'ostracisme de la moitié des électeurs.

Si nous avons le temps d'aller jusqu'à la Chambre, nous verrions la même farce se reproduire. Ce qui vient d'être fait ici aux hommes, là-bas on le fait aux idées.

Et c'est après cette élimination des hommes par l'urne électorale, après cette élimination des idées par l'urne législative, que la pensée victorieuse et le gouvernement vainqueur viendront nous demander obéissance comme représentant la souveraineté du peuple ? Il nous est impossible de voir en eux autre chose qu'une domination de majorité.

Oui, gouvernement d'une majorité ! Voilà, malgré les hypocrisies, les sophismes, la pauvre logique des radicaux, la réalité du système. Il remplace, ce système, le peuple par les électeurs, les électeurs par les votants, et ceux-ci par leur majorité. Voilà le travail de l'urne électorale. Le Parlement vient à son tour, qui substitue à l'opinion des députés celle d'une majorité parlementaire. Voilà la besogne de l'urne législative. La volonté qu'exprime, l'organe exécutif que constitue le suffrage même étendu à tous, ne sortent donc ni du peuple, ni du corps électoral, ni même de la majorité de l'un ou de l'autre, ni des députés, mais de la seule majorité parlementaire. Ce système n'est donc pas l'unification des tendances individuelles des éléments qui forment le peuple ; ce qu'il est, c'est l'ostracisme partout et toujours, l'ostracisme à plusieurs degrés, l'ostracisme de l'homme, plus l'ostracisme de l'idée.

## **Aux éditions le Flibustier**

### **Les inédits**

*Le Monde est plein de frites et de télévisions aquatiques*  
Électrophone

*La Cendre et les étoiles*  
*Chronique d'une révolution sociale*  
Cédric Rampeau

### **Les rééditions**

*Le Suffrage universel*  
*et le problème de la souveraineté du peuple*  
Paul Brousse

*Les Bandits tragiques*  
Victor Méric

*L'État, son rôle historique*  
Pierre Kropotkine

*L'Action directe* suivi de *Le Sabotage*  
Émile Pouget

*Les Lois scélérates de 1893-1894*  
Francis de Pressensé, un juriste & Émile Pouget

Pour en savoir plus, retrouvez-nous sur  
<http://editionsleflibustier.free.fr>  
[editionsleflibustier@free.fr](mailto:editionsleflibustier@free.fr)